



Utilisation des données de l'indemnisation des dégâts pour la gestion du sanglier en Meuse et perspectives

Le sanglier est chassé par plan de chasse en Meuse sur 57 unités cynégétiques. Un ensemble de paramètres plutôt orienté sur la biologie sont utilisés au cours de l'année, afin de réaliser des attributions de bracelets les plus cohérentes possibles. Ainsi à titre d'exemple, des comptages sur place d'agraining sont faits fin mai début juin. Le bilan de la saison écoulée est évidemment à prendre en considération. Certaines fédérations utilisent également le suivi des prélèvements par cartes individuelles ou d'autres procédures.

En matière de dégâts, il est intéressant de noter que deux unités cynégétiques, avec des surfaces proches bois/plaine et des populations de sangliers de même niveau, ne réagissent pas de la même manière sur le plan des dégâts de gibiers. Le sanglier cause en Meuse 98% des dégâts. Aussi, doit-on suivre également au cours de l'année les éléments de dégâts de sangliers, si l'on ne veut pas réagir avec jusqu'à un an de retard sur le plan de chasse.

Après la collecte des demandes de plan de chasse pour la saison suivante, une réunion regroupant les intérêts agricoles, forestiers et cynégétiques passe en revue les 57 massifs en observant les courbes regroupant les attributions, réalisations et évolutions des coûts d'indemnisation. Cela permet de définir des objectifs consensuels par massif vers lesquels tendre. Après les attributions de tir d'été, et avec des données de dégâts de pâtures en quintaux et re-semis de maïs, des commissions techniques locales définissent des propositions individuelles d'attributions de bracelets sanglier. Ces réunions réunissent des agriculteurs et forestiers paritairement avec des chasseurs locaux. Après collecte des dégâts de moisson et maïs, une nouvelle réunion locale a lieu en décembre proposant des réattributions éventuelles. L'évolution des dégâts est donc un facteur important pris en compte en cours de saison de chasse. D'autres paramètres liés aux dégâts sont également utiles à notre fédération. Le nombre de dossiers de dégâts pour la saison en cours au 31 décembre, la surface demandée par les agriculteurs à cette même date, la surface reconnue endommagée par les estimateurs sur les dossiers provisoires sont autant de points de comparaison d'une année sur l'autre. Enfin, l'utilisation d'outils modernes comme les SIG, cartographies aériennes sont parfois nécessaires dans des secteurs précis. Ce genre de démarche peut être poussée techniquement loin en incorporant des outils supplémentaires comme le GPS, ce que nous ne faisons pas en Meuse. Il est important de ne pas vouloir trop compliquer le suivi, au risque d'être aveuglé par les détails au détriment de l'essentiel.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est souvent un équilibre technique, financier et politique recherché par tous. Chaque partie défend ses intérêts avec conviction. L'introduction de données liées aux dégâts de gibiers a le mérite de jouer sur un registre de clarté et de transparence, tout en permettant d'augmenter notre réactivité dans la procédure de plan de chasse.

Philippe VUILLAUME – Directeur de la Fédération des Chasseurs de la Meuse